



**PRÉFET
DE L'AISNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Laon, le 16 août 2023

18 AOUT 2023

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AISNE
DIRECTION DE LA VOIRIE DÉPARTEMENTALE

HOTEL DU DÉPARTEMENT
RUE PAUL DOUMER
02013 LAON CEDEX

Objet : Notification de récépissé de déclaration
P.J. : 1 récépissé de déclaration

Monsieur,

Le 25 mai 2023, vous avez déposé un dossier de déclaration, concernant les travaux sur l'ouvrage d'art D0263 sur la route départementale 86 sur la commune de Nogent-l'Artaud enregistré sous le numéro 0100022219 (DEC-2023-027).

Vous trouverez ci-joint le récépissé de déclaration relatif à cette opération.

Il n'est pas envisagé de faire opposition à votre déclaration, aussi le récépissé ci-joint stipule que vous pouvez commencer votre opération sans attendre le délai de deux mois imparti à l'administration pour faire une telle opposition.

Par ailleurs, vous trouverez également le(s) arrêté(s) de prescriptions générales qu'il vous appartient de respecter compte-tenu des rubriques concernées par votre opération.

La mise en service de l'installation, la construction des ouvrages, l'exécution des travaux, et l'exercice de l'activité, objets de votre déclaration, doivent intervenir dans un délai de trois (3) ans à compter de la date du présent récépissé.

A défaut, en application de l'article R. 214-40-3 du code de l'environnement, sauf cas de force majeure ou demande justifiée et acceptée de prorogation de délai, votre déclaration sera caduque.

En cas de demande de prorogation de délai, celle-ci sera adressée au préfet, dûment justifiée, au plus tard deux mois avant l'échéance ci-dessus.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération la plus distinguée.

La responsable du service Environnement,

Céline CHOUTEAU

50, boulevard de Lyon
02011 LAON Cedex
Réf : DQ - Dossier n° 0100022219 (DEC-2023-027)
Affaire suivie par : Damien QUENTIN
Tél. : 03 23 27 66 79
Mél. : ddt-env@aisne.gouv.fr
Service Environnement - Unité police de l'eau

Préfet de l'Aisne @Prefet02

Les jours et heures d'accueil sont consultables sur le site internet
des services de l'État dans l'Aisne : www.aisne.gouv.fr